

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Rochelle, le 25 septembre 2014

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA CHARENTE-MARITIME**

14, RUE RÉAUMUR
17021 LA ROCHELLE CEDEX
TÉLÉPHONE : 05 46 00 39 39
Courriel : ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

DIVISION DOMAINE
Téléphone : 05 46 96 52 72
Courriel : ddfip17.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Et monique.nouraud@dgfip.finances.gouv.fr

**AVIS DU DOMAINE
VALEUR VENALE**

DOSSIER N° : 2014 -385V0823--12-54

EVALUATEUR : Monique NOURAÛD

◆ **SERVICE CONSULTANT** : Commune de SAINT JUNIEN 87

◆ **CADRE DE LA CONSULTATION** : cession

◆ **DATE DE LA CONSULTATION** :

- Courrier de la ville du 31/07/2014, reçu le 04/08/2014, suivi par Virginie FAYE

◆ **OPERATION SOUMISE AU CONTRÔLE** :

- Nature de l'opération : cession centre de vacances
- Opération portant sur : colonie de "La Giboire"
- But de l'opération : cession

◆ **PROPRIETAIRE PRESUME** : Ville de SAINT JUNIEN 87200

◆ **LOCALISATION** :

Commune de SAINT PIERRE D OLERON 17

Adresse : " La Giboire"

Parcelles cadastrées section DX n°1-2-3-382-384-385-386 et DW n°1-2-3-4-12-13-26-30 pour une superficie totale de 43 305 m²



◆ DESCRIPTION SOMMAIRE DU BIEN COMPRIS DANS L'OPERATION

Ensemble de bâtiments liés à l'activité de colonie de vacances : dortoirs, cuisine, infirmerie, lingerie, restaurant, salles d'activité et de dépôt, bureau, conciergerie sur un terrain de 36 375 m².

En plus des terrains d'activités de 6930 m² à l'extérieur

- ◆ URBANISME: zone NT3 (zone de villages de vacances) et A agricole au PLU
- ◆ ORIGINE DE PROPRIETE: ancienne
- ◆ SITUATION LOCATIVE : libre
- ◆ DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Après enquête, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, la valeur vénale de cet ensemble peut être estimée à : 960 000 €

Une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an .

◆ OBSERVATIONS PARTICULIERES

Le présent avis ne vaut que pour une construction répondant aux normes prévues par les textes en vigueur relatifs à la présence d'amiante, de termites ou de plomb et sans tenir compte d'éventuels frais de dépollution.

Dans l'hypothèse contraire, il y aurait lieu de déduire de l'évaluation le coût de la recherche de ces éléments dans les différents matériaux de la construction et le cas échéant de la vérification de leur état de conservation et des travaux qui pourraient en découler.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
pour le Directeur Départemental
des Finances Publiques
Le Directeur du Pôle
Pilotage et Ressources

Jean-René NOLE